

**QUAND  
L'ART  
PASSE À  
L'ACTION**

**POLITIQUE ÉCORESPONSABLE**

FÉVRIER 2022

## QUI EST ATSA ?

**ATSA** est un organisme à but non lucratif fondé à Montréal en 1997 par les artistes feu Pierre Allard (1964-2018) et Annie Roy (1968-...). Sur un ton ludique et percutant, ATSA crée, produit et diffuse, ici et à l'international, des œuvres événementielles, transdisciplinaires et relationnelles, motivées par le désir d'interpeller la population envers des causes sociales, environnementales et patrimoniales cruciales et préoccupantes.

**ATSA** s'active à ce que le propos esthétique et symbolique de l'art nous confronte à nos responsabilités individuelles et collectives en redonnant à la place publique sa dimension d'espace ouvert à la rencontre, à la réflexion. La dimension participative qui interpelle le public dans sa citoyenneté est au cœur de la démarche.

**ATSA** s'engage dans un mouvement féministe, pacifiste et écoresponsable, faisant la promotion d'un développement durable et respectueux des droits fondamentaux du vivant.

## **OBJECTIFS D'UNE POLITIQUE ÉCORESPONSABLE**

Notre politique écoresponsable veut fournir un cadre de référence pour que la tenue de nos activités et de nos événements le soit de façon cohérente avec nos idéaux.

D'une manière spécifique, cette politique vise à :

- Réduire l'empreinte environnementales des activités et des évènements qu'organise ou auxquels participe ATSA.
- Déterminer les critères selon lesquels les évènements seront jugés écoresponsables
- Exercer un effet inspirant auprès des membres, partenaires, promoteurs, fournisseur·euse·s et visiteur·euse·s.
- Sensibiliser et être sensibiliser sur les impacts environnementaux et sociaux.

## **PORTÉE DE LA POLITIQUE ÉCORESPONSABLE**

### **CHAMPS D'APPLICATION**

- Dans nos rencontres à l'interne : avec l'équipe ATSA et le conseil d'administration
- Dans nos évènements publics comme organisation : assemblées générales annuelles, évènements, ateliers
- Dans toutes les participations à des évènements externes : festivals, marché public, kiosques, colloques, conférences, forums

### **CRITÈRES**

- Gestion des matières résiduelles
- Sélection des fournisseurs de services
- Sélection de l'alimentation
- Sélection des moyens de transport et énergie
- Objectifs et communications

## **GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

1. Assurer sur les lieux de l'évènement la présence d'équipement de récupération pour les matières recyclables, les contenants consignés et les résidus alimentaires ou en faire nous-mêmes la gestion lorsque nécessaire.
2. Restreindre la distribution de documents papier destinés aux participant·e·s.
3. Utiliser de la vaisselle, des ustensiles et des contenants durables.
4. Éviter l'utilisation de produits jetables ou de courte vie, et dans les cas nécessaires, utiliser des vaisselles composables.

### **SÉLECTION DES FOURNISSEURS DE SERVICES**

1. Favoriser les fournisseurs de services situés à une distance de moins de 50km du lieu de l'événement.
2. Favoriser les fournisseurs qui démontrent leur adhésion aux principes du développement durable par le biais de leurs services, de l'énoncé de leur mission ou de leur Politique de développement durable.
3. Favoriser l'achat de matériel de seconde main.

### **SÉLECTION DE L'ALIMENTATION**

1. S'assurer que la nourriture et les boissons soient livrés dans des contenants réutilisables, recyclables ou composables.
2. Favoriser l'achat des denrées en vrac dans des contenants réutilisables.
3. Élimination de toute eau embouteillée.
4. Privilégier les produits santé, biologiques, équitables, de saison et préparés soit, idéalement maison, ou localement.
5. Lors de la tenue d'événement, redistribuer les denrées non consommées dans des organismes.

### **SÉLECTION DES MOYENS DE TRANSPORT**

1. Choisir un lieu de rencontre accessible par un transport collectif et aux personnes à mobilité réduite.
2. Lorsque requis, prévoir le co-voiturage. Les déplacements en solo sont à éviter. Les options de transport collectif et actif sont mises de l'avant dans nos communications.
3. Offrir un stationnement de vélo aux employés.
4. Offrir une carte de transport en commun mensuelle aux employés lors des mois où la pratique du vélo n'est pas possible.

5. S'engager à toujours tenter de trouver la solution énergétique la moins polluante possible.
6. S'engager à mesurer, compenser et réduire son empreinte de gaz à effet de serre (GES) sur une base annuelle.

#### **OBJECTIFS ET COMMUNICATIONS**

7. Faire un bilan annuel en y incluant de nouveaux objectifs (3 à 4), parfois chiffrés.
8. Publier une infolettre pour communiquer les bilans de la politique année après année